

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD**

**Avis important à l'intention  
de tous les représentants élus et directeurs généraux**

### **RAPPORT D'ENQUÊTE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL MUNICIPALITÉS DU MANITOBA ET MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD**

Le 28 août 2025, le Bureau du vérificateur général (BVG) du Manitoba a publié son rapport d'enquête sur plusieurs municipalités manitobaines, ainsi que sur le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord. L'enquête a été déclenchée par un incident de cybersécurité impliquant la municipalité de Westlake-Gladstone. Le vérificateur général Tyson Shtykalo a également examiné :

- des allégations d'actes répréhensibles dans six autres municipalités;
- la surveillance des municipalités par le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord.

Nous encourageons toutes les municipalités à lire le rapport complet à l'adresse :  
<https://www.oag.mb.ca/fr/audit-reports/investigation-report-%E2%80%93-manitoba-municipalities-and-the-department-of-municipal-and-northern-relations>

#### **Lignes directrices en matière de cybersécurité**

L'enquête du BVG a beaucoup insisté sur la nécessité de mesures de sécurité accrues en matière de finances municipales et de services bancaires.

« Nous recommandons que toutes les municipalités mettent en place, à tout le moins, les contrôles de cybersécurité de base du Centre canadien de cybersécurité si elles ne l'ont pas déjà fait. »

En réponse, le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord

« reconnaît que les municipalités sont périodiquement confrontées à des menaces en matière de cybersécurité, et qu'il est souhaitable qu'elles prennent ces menaces au sérieux et adoptent des pratiques exemplaires. Cela permettra de réduire les risques pour les opérations et les biens municipaux, et de protéger la population manitobaine. »

Tous les membres des conseils municipaux et du personnel administratif sont encouragés à examiner les pratiques exemplaires tirées des lignes directrices pour les petites et moyennes entreprises du Centre canadien pour la cybersécurité (voir :  
<https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/controles-de-cybersecurite-de-base-pour-les-petites-et-moyennes-organisations>). Une copie PDF des lignes directrices est également jointe.

Comme il sera mentionné dans la réponse du Ministère à la recommandation 2, Relations avec les municipalités et le Nord vérifiera les pratiques actuelles de cybersécurité des municipalités, et collaborera avec l'Association des administrateurs municipaux du Manitoba et l'Association des municipalités du Manitoba à l'élaboration de directives à l'intention des municipalités relativement à ces contrôles de cybersécurité de base.

Si vous avez des questions, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca).

Cette information est accessible dans d'autres formats sur demande. Veuillez pour ce faire communiquer avec le coordonnateur ministériel de l'accessibilité à l'adresse [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca).

*Ministère des Relations avec les municipalités et le Nord  
800, avenue Portage, bur. 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*